



**ATTESTATION D'ASSURANCE
MULTIRISQUES FEDERATION**

Période de validité : 01/01/2018 au 31/12/2018

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

atteste que **LA FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON (FFSTB)**

domiciliée **Maison Régionale des Sports - 3, Place de la Mairie - 86240 ITEUIL**

a souscrit un contrat d'assurance Multirisques auprès de notre société portant le n° **120.147.388**

Ce contrat, toujours en cours à la délivrance de la présente attestation, a pris effet le 01/01/2014 et garanti notamment la responsabilité civile de l'assuré du fait des dommages corporels, matériels ou immatériels causés dans le cadre des activités assurées :

- aux tiers, y compris les adhérents et aides bénévoles,
- aux biens pris en location ou empruntés dans le cadre des activités garanties, sportives ou non, également les structures militaires, à l'exclusion des locaux occupés en permanence (ex : locaux à usage de bureaux, stockage, etc.)

Activités assurées (à titre indicatif, non limitatif) :

- Compétitions, entraînements, formations, initiations, stages, actions de promotion, exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par une personne morale assurée,
- réunions, assemblées, salons, administration et gestion des personnes morales assurées,
- manifestations culturelles, récréatives ou caritatives (de type soirées dansantes, repas, sorties, lotos),

Ont qualité d'assurés, au titre du contrat :

Les personnes morales suivantes :

- la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton (FFSTB), souscripteur du contrat,
- les Liges et les Comités départementaux de la FFSTB,
- Les clubs affiliés à la FFSTB

Les personnes physiques suivantes :

- les dirigeants statutaires de la FFSTB et l'ensemble des dirigeants des personnes morales assurées,
- les membres titulaires d'une licence en cours de validité y compris lorsqu'ils exercent des fonctions d'arbitres, juges et autres fonctions,
- les membres des délégations Fédérales, dirigeants et athlètes, lors de leur participation à des championnats officiels internationaux ou à des réunions internationales,
- les préposés, rémunérés ou non, des personnes morales assurées,
- les bénévoles, licenciés ou non, pendant le temps ou ils prêtent leur concours,
- les cadres techniques, les enseignants.



ENTREPRISE

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 09/01/2018, à Lingolsheim

L'Assureur,
Par délégation, l'Agent Général



Didier METZGER
Agent Général Exclusif MMA
71 rue Maréchal Foch
67380 LINGOLSHEIM
Tél. : 03 88 78 32 83 - Fax : 03 90 40 32 61
N°ORIAS : 07011867 - www.orias.fr